

Belgique :

au détriment du futur

Après l'accord annoncé en février sur un premier jeu de compétences transférées du pouvoir fédéral aux entités fédérées, devra venir un deuxième ensemble. Ce n'est pas l'objet de notre chronique de commenter l'actualité institutionnelle belge. On se permettra donc de reprendre le commentaire général formulé dans notre chronique précédente : « Au-delà, une évolution institutionnelle qui conduirait à des entraves administratives ou socioculturelles à l'allocation optimale des ressources et à la circulation du travail, des biens et des services aurait pour effet un appauvrissement de l'économie belge. A l'inverse, si la crise devait déboucher sur une situation caractérisée par de meilleures coopérations, des solidarités renforcées et de meilleures incitations pour les individus comme pour les niveaux de pouvoir, alors l'économie belge y gagnerait ».



© Jean-Bernard d'Hose

L'économie belge n'échappera pas en 2008 au ralentissement américain et aux conséquences de celui-ci sur l'économie européenne. Toutefois, l'économie belge devrait bien s'en sortir, en termes relatifs, grâce à différents facteurs spécifiques. Le malheur est que ces facteurs ne peuvent nullement être estampillés « positifs », car s'ils seront favorables à la croissance à court terme, ils se révéleront néfastes à moyen terme. Quatre termes les résumant : finances publiques, réformes structurelles, salaires réels et indexation automatique :

→ Avec le budget 2008, les **finances publiques** belges poursuivent la voie empruntée depuis le début de la décennie, celle de la consommation des fruits de la croissance et de la baisse des charges d'intérêt pour satisfaire des plaisirs immédiats, en recettes comme

en dépenses, au lieu d'anticiper le choc du vieillissement démographique en accélérant le processus de diminution du ratio d'endettement; cette myopie a pour effet de soutenir l'activité économique à court terme, mais est dommageable à moyen terme;

→ Il en va de même avec les nécessaires **réformes structurelles** en matière d'organisation des marchés du travail, des biens et services et des capitaux, qui se font toujours attendre; la Belgique pourrait utilement s'inspirer de ce qui a été réalisé dans des pays proches, comme l'Allemagne, ainsi que des recommandations du rapport récemment remis par la Commission Jacques Attali au Président de la République française; de telles réformes peuvent avoir un coût à court terme, de telle sorte que la procrastination sou-

tient l'activité, mais c'est aussi au détriment du futur;

→ Il y a lieu d'anticiper que la tendance à la baisse du taux de chômage observée de manière large en Europe conduise à davantage de **pression salariale** en Belgique, où le marché du travail se montre plus rigide, plus cloisonné; ceci peut soutenir la consommation intérieure à court terme, mais nuit à l'emploi et à la compétitivité, ce qui a des conséquences plus lourdes, mais qui ne sont perceptibles qu'avec retard;

→ Enfin, l'accélération de l'inflation induit en Belgique une augmentation proportionnelle des salaires en vertu de **l'indexation automatique** des salaires – et des prestations sociales –, un phénomène qu'en Europe on ne trouve de

manière comparable qu'au Luxembourg et à Chypre; il en résultera une augmentation plus rapide des rémunérations en Belgique qui favorisera la consommation à court terme, mais aura *in fine* davantage d'effets négatifs au travers du coût salarial et de la compétitivité.

En 2007, la croissance économique a atteint 2,7 % en Belgique, soit nettement mieux que les 2 % escomptés initialement par le consensus. La crise du «*subprime*», le ralentissement aux Etats-Unis, l'appréciation de l'euro et le renchérissement du pétrole n'ont donc pas eu raison de la croissance belge. 2,7 % est aussi le taux de croissance annoncé par l'IRES (UCL) dans son analyse de conjoncture d'octobre dernier. La consommation privée a été soutenue (+2,5 %) et l'investissement dynamique (+5 %).

Pour 2008, l'IRES annonce dans sa livraison de janvier une croissance de 1,7 %, soit un net ralentissement qui se marque au niveau de la consommation (+1,7 %) et de l'investissement (+2,5 %), ce dernier souffrant du tassement (+1,2 %) de l'investissement des ménages, c'est-à-dire en immobilier résidentiel, après de très fortes croissances de 2004 à 2007 (hausse de plus de 35 % en 4 ans !). Les exportations nettes auraient une contribution légèrement négative (-0,2 %) à la croissance du PIB. Le revenu disponible des ménages n'augmenterait que de 1,2 %, après les deux belles années 2006 et 2007, mais ce serait toujours mieux que les années antérieures, où ce revenu



Il faut réfléchir aux conséquences négatives des freins à la concurrence que nous connaissons en Belgique

disponible avait stagné. Le taux d'épargne des ménages rebaisserait donc quelque peu, à 12,5 %. Le taux de chômage poursuivrait sa décrue pour revenir à 7,3 % contre 7,6 % en 2007 et 8,2 % en 2006.

Pour 2008, le consensus est passé de 2,2 % en juin 2007 à 2 % en septembre et à 1,8 % en janvier 2008, très proche donc de l'estimation de l'IRES.

Le débat sur le pouvoir d'achat a le mérite de mettre le doigt sur des questions fondamentales telles la part des salaires dans la richesse nationale, le creusement des inégalités, la variation du prix des actifs, la mesure de l'inflation, etc. Outre ces questions, il a trois mérites complémentaires.

Premièrement, nous voilà forcés de réfléchir aux conséquences négatives des freins à la concurrence que nous connaissons en Belgique au départ du constat établi tout récemment par la Banque natio-

nale de Belgique dans une étude commanditée par le gouvernement fédéral.

Il apparaît que, s'agissant du prix des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées, le coût de la vie est élevé en Belgique. En 2006, si la moyenne de l'Union européenne à 27 est à 100, le panier alimentaire coûte 110 en Belgique contre 105 en France et en Allemagne et 89 aux Pays-Bas. La protection des petits commerces et des indépendants alourdit le coût de la vie et nuit à notre compétitivité.

Comment expliquer que le panier alimentaire soit plus de 20 % plus cher en Belgique qu'en Hollande ? La fiscalité directe n'est pas l'explication; celle-ci réside dans le degré de concurrence trop faible en Belgique. La Banque nationale évoque les modestes progrès réalisés en matière de concurrence, notamment avec un assouplissement de la loi relative aux implantations de grandes

surfaces commerciales (dite loi Ikea), mais qu'il s'agisse de nouvelles surfaces, de l'heure d'ouverture des magasins en semaine, de l'ouverture le dimanche ou de la régulation des magasins de nuit (*night shops*), il y a encore du chemin à parcourir dans la distribution. Il reste aussi du pain sur la planche pour réduire le pouvoir de fédérations professionnelles. Il faut assouplir l'accès à la profession et il faut aussi veiller à minimiser les conséquences perverses des régulations publiques. Ainsi, si on impose des conditions sanitaires draconiennes aux boucheries, on se retrouvera avec des coûts d'exploitation plus élevés qui seront d'autant plus aisément reportés sur le consommateur qu'il y aura moins de concurrence entre bouchers.

Deuxièmement, le débat sur l'inflation et le pouvoir d'achat a aussi le mérite de faire ressortir les inconvé-

nients de notre fiscalité sur les produits énergétiques. Si l'inflation a tendance à être plus forte en Belgique que chez nos voisins ces derniers mois, c'est notamment en raison de l'absence d'accises sur le mazout de chauffage chez nous, contre des accises de l'ordre de EUR 0,12 par litre en moyenne dans la zone euro et EUR 0,20 aux Pays-Bas. Cela a un double effet sur l'inflation. D'abord, en l'absence d'accise, la hausse du prix du pétrole brut se traduit par une hausse en pourcentage plus forte du prix de vente au litre. De 2002 à 2008, le prix du mazout hors impôts a augmenté de 138 % dans la zone euro et de 147 % en Belgique. Après impôt, la hausse est de 98 % dans la zone euro et de 141 % en Belgique. Ensuite, en l'absence d'accise, la consommation de mazout est plus élevée, ce qui accroît le poids de l'énergie dans l'indice des prix à la consommation. Il conviendrait de prélever des accises significatives sur le mazout de chauffage et, avec le produit de cet impôt, qui en plus a l'avantage de ne pas induire de détournement de trafic, nous pourrions relever l'un ou l'autre mécanisme social pour empêcher que la hausse du mazout n'affecte les plus faibles et diminuer les cotisations sociales en vue de promouvoir l'emploi, ce qui est source d'insertion sociale, de création de valeur et de financement de la solidarité.

Le même raisonnement peut être tenu pour le diesel routier, qui est moins taxé

en Belgique que chez nos voisins et qu'en moyenne dans la zone euro. L'écart est également d'environ EUR 0,1 par litre. Nous avons déjà argumenté en faveur d'un alourdissement de la fiscalité indirecte pour compenser un allègement des charges sur le travail et pour forcer les agents économiques à tenir compte de l'incidence environnementale de leur comportement. Ce qui précède ajoute un argument aux mérites d'un tel « rebalancement ».

Troisièmement, le fait que l'inflation soit plus forte en Belgique qu'à l'étranger peut aussi découler d'une régulation moins efficace. Il est possible que les autorités belges de la concurrence, Conseil de la concurrence et autorités sectorielles, fédérales et régionales (IBPT pour les télécommunications, CREG pour l'électricité au niveau fédéral, etc.) fonctionnent moins bien qu'à l'étranger en raison de moindres moyens ou de trous dans la législation. Nous avons des situations *a priori* indésirables comme dans le cas des télécoms où l'Etat fédéral est simultanément régulateur ... et actionnaire majoritaire du premier opérateur. Autre exemple, nous avons des pouvoirs publics locaux qui peuvent avoir, en matière de distribution d'électricité, des intérêts particuliers et une propension à lever des impôts de manière cachée.

*Etienne de Callataÿ,
Chief Economist,
Banque Degroof *



“ La régulation en Belgique est-elle moins efficace que dans d'autres pays ? ”